

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine Sarzin</b> (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations</p> <p><b>Séance du jeudi 14 juin 2018</b></p> <p>Par suite d'une convocation en date du 5 juin 2018, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 14 juin 2018 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Patrick Falcoz, Adjoint au Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 11</p> <p>Présents : 06</p> <p>Votants : 11</p> <p><b>Délibération n°D_2018_06_14_06</b></p>	<p>Etaient présents : M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Alain Chamosset à M. Patrick Falcoz, M. Jean-Luc Barthod à M. Fabrice Excoffier, M. Aurélien Chaîne à Mme Raphaëlle Cons, Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier à M. Alain Cartier</p> <p>Absent excusé : /</p> <p>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>M. Philippe Marguerie est désigné pour remplir cette fonction.</p>

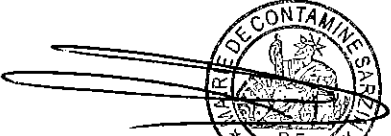
**Objet : Office National des Forêts – Etat d'assiette des coupes de bois en forêt communale de Contamine-Sarzin pour l'exercice 2019**

Monsieur le Maire-Adjoint donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur le Directeur de l'Office National des Forêts concernant les coupes à asséoir en 2019 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées :

- 1- Refuse l'état d'assiette des coupes de l'année 2019 présenté dans le tableau ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : <b>19 JUIN 2018</b></p> <p>Et de la publication le : <b>21 JUIN 2018</b></p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le <b>19 JUIN 2018</b></p> <p>Pour le Maire empêché, Le 1<sup>er</sup> Adjoint,</p> <p></p> <p>Patrick FALCOZ</p>
--	--

